

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, Mr HOZÉ Michel, à l'unanimité :

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DISTRIBUTEUR D'OEUF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ décide de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur à œufs comme suit à compter de 2023 :
 - 1,5 €/m²/mois

ADHESION MATEC

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- ↪ Décide d'adhérer à "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE", Établissement Public Administratif départemental dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération,
- ↪ Décide de mandater Madame CAHU Catherine pour représenter la Commune avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE" selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe à la présente délibération.

PRESTATION DE CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR À L'EMPLOI PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↪ décide de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention et à prévoir au budget les dépenses afférentes.
- ↪ précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'État et publication et/ou notification.
- ↪ précise que le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↪ décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion de la Moselle jointe en annexe.
- ↪ d'autoriser le Maire à signer les actes subséquents (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- ↪ décide de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C)
- ↪ désigne M. Michel HOZE (Maire), Président de la 4C
- ↪ désigne M.BESOZZI Daniel, adjoint au maire, et M.HOFMANN André, adjoint au maire, en qualité de représentants de la commune
- ↪ autorise le maire à définir le mode de consultation des propriétaires fonciers
- ↪ autorise le maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↪ décide de désigner Madame Nadine DANTONEL, Maître de conférences en droit public à l'Université de Lorraine en tant que référente déontologue de la commune de TREMERY à compter du 1er juin 2023 dans les conditions ci-dessus.
- ↪ décide d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.